Forfaits / Plafonds 2027

Prise en charge des Études promotionnelles et formations qualifiantes

Pour les établissements de moins de 100 agents (en ETP)

⇒ **Application d'un forfait/plafond** pour les diplômes suivants :

Formations	Forfaits / Plafonds
Diplôme d'Etat d'aide soignant	41 907 €
Diplôme d'Etat d'infirmier	136 194 €
Diplôme de cadre de santé	54 047 €
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	45 210 €
Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc operatoire	92 949 €
Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	117 757 €
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	29 132 €

⇒ **Pour les autres formations qualifiantes**, un taux de prise en charge de **98 %** sera appliqué au coût réel du dossier

A NOTER

Ces forfaits plafonds sont des **sommes maximales** qui seront accordées aux établissements. Cela permet donc à chaque établissement d'envisager un cofinancement plus important sur certains dossiers.

Vos conseillers en gestion de fonds restent à votre disposition pour analyser, à vos côtés, à chaque campagne EP, la meilleure des stratégies.